

1 Dresser l'inventaire

Le service de consultation cantonal aide les adultes à dresser l'inventaire de leurs qualifications et à constituer un dossier avec leurs attestations dans le but d'analyser leur situation.

2 Analyser la situation

Lors de l'analyse de la situation, les adultes analysent, avec l'aide d'experts, leurs expériences professionnelles et les formations formelles (p. ex. formation débouchant sur l'obtention d'un titre fédéral) et non formelles (p. ex. cours sanctionné par une attestation de participation) qu'ils ont suivies. Cette étape sert à identifier les acquis qui sont déterminants pour la formation professionnelle initiale visée et qui peuvent être éventuellement pris en compte.

3 Demander la prise en compte

Les adultes remettent une demande de prise en compte de leurs acquis aux institutions ou services en charge de la décision. Il peut s'agir, selon le type de prise en compte, de l'institution de formation, de l'école professionnelle, du canton ou de l'entreprise formatrice.

4 Prendre en compte les acquis

Les institutions ou services en charge de la décision examinent les demandes de prise en compte des acquis et les approuvent s'il y a lieu.